

HIGHFIELD FRANCE -GROUPE YB20 boulevard Gabriel Lippmann
29850 - GOUESNOU
France

Siret : 43343685400056

Tél. : 02 98 36 68 47

Email : contact@highfieldfrance.fr

Site web : <http://www.highfieldboats.com/fr/>

N° : FAC00002381

Date : 15/10/2020

N° client : CLT00000054

SEUDRE SERVICE14 Quai Amiral Meyer, Le Port
17200 ROYAN

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00001298 -CONSOLE FCT AVEC VOLANT ET CÂBLES INCLUS	1,00		1 260,00 €	20,00%	1 008,00 €	20,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	1 008,00 €	20,00%	201,60 €

Total HT	1 008,00 €
TVA	201,60 €
Total TTC	1 209,60 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

1 209,60 € au 14/11/2020

Coordonnées bancaires

Nom	SARL GROUPE YB
IBAN	FR7612906120846837570000157
BIC	AGRIFRPP829

Le montant total s'élève à mille deux cent neuf euros et soixante centimes

Merci de vous rendre sur la page <http://www.highfieldboats.com/fr/registration-fr/> afin de procéder à l'enregistrement de votre bateau en garantie.
Le produit doit être enregistré dans les soixante jours à compter de la date d'achat du produit.
L'extension de garantie couvre la capacité du tube à maintenir l'air en accord avec la norme ISO 6185 (test de l'étanchéité).
L'extension de garantie ne s'applique pas si le bateau est utilisé à des fins de location ou commerciale

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, 1 al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).